

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE MECATRONIQUE NAVALE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'ap- prentissage habilités ¹) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuve	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1. Présentation des activités en milieu professionnel (rapport d'activités et soutenance orale)	U 1	4	ponctuel oral	25 minutes	ponctuel oral	25 mi- nutes
E2. Intégration d'équipements et opérations de maintenance	U 2	6	CCF ²	-	ponctuel pratique	6 heures
E3. Conduite d'installation sur simulateur et/ou système réel	U 3	4	CCF ²	-	ponctuel pratique	3 heures

1. L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation aux baccalauréats professionnels, BP et BTS (BOEN du 8 juin 1995).

2. CCF : contrôle en cours de formation.